

## DOCTRINE Personnes / Famille

### ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

### DOCTRINE

Page 3

■ Personnes / Famille

Géraldine Delavaquerie

**Vers une disparition du sexe juridique.  
Regard sur le sexe comme élément  
de l'état des personnes**

### CULTURE

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

**Louis XIV turbanisé**

## Vers une disparition du sexe juridique. Regard sur le sexe comme élément de l'état des personnes <sup>131p3</sup>

**Géraldine DELAVAQUERIE, Docteur en droit privé et sciences criminelles,  
Enseignant-contractuel en droit privé à l'IUT de Caen, Membre de l'institut  
Demolombe (EA 967)**

Le Code civil impose l'assignation d'un sexe à la personne dès le commencement de sa vie. Néanmoins, l'affirmation de l'égalité des sexes et les évolutions en la matière posent aujourd'hui la question de l'utilité du sexe juridique. Pour y répondre, le sexe sera envisagé comme un élément de l'état des personnes devant alors permettre la caractérisation de la personne puis l'application d'un statut juridique subséquent.

L'histoire raconte que les religieux byzantins étaient occupés à discuter de la question théologique du sexe des anges alors que les forces turques assiégeaient Constantinople. Ainsi avait été facilitée la prise de la ville le 29 mai 1453. De là vient l'expression « débattre du sexe des anges » pour parler d'un débat sur une question futile occultant un problème plus important. On pourrait être tenté de penser qu'une controverse sur le sexe des hommes est tout autant une querelle byzantine. Spécialement pour le juriste, le sexe n'est-il pas nécessairement et indiscutablement un élément de l'état des per-

sonnes ? Pourtant, à y réfléchir, la question de la légitimité de la prise en compte du sexe en tant qu'élément de l'état des personnes n'est nullement chimérique.

Si tous les hommes ont un sexe, tous n'ont pas le même. On est mâle ou femelle, on est un homme ou une femme. Cette qualité humaine est appréhendée, voire sacralisée par le droit puisque, outre son assignation biologique, la personne est juridiquement soit un homme, soit une femme dès le commencement de sa vie et jusqu'à sa mort. On est, ou plutôt l'on naît, homme ou femme et défini comme tel par le droit.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 **Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

**La Loi**  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34